

ÉTUDE PROSPECTIVE L'INTÉGRATION DE L'UKRAINE DANS L'UNION EUROPÉENNE

Enjeux pour la filière maïs en Europe



AGPM
maiz'EUROP'

SCENARIO PROSPECTIF D'INTÉGRATION DE L'UKRAINE À L'UE EN 2030

Une "nouvelle France" agricole aux portes de l'Union européenne

Dans le scénario d'intégration à l'UE, la production ukrainienne de maïs pourrait gagner plus 1 million d'hectares et atteindre **39 Mt d'ici 2030**, soit une hausse équivalente à la production française. Avec **près de la moitié de la production européenne de maïs**, l'Ukraine pourrait développer de puissantes filières de transformation.

Une industrialisation accélérée

Grâce aux investissements extérieurs, l'Ukraine pourrait transformer **40% de sa production de maïs** sur place d'ici 2030. Cela ferait émerger un concurrent direct sur des segments stratégiques : amidon, semences, ou encore poulet.

Un risque majeur pour la maïsiculture européenne

Une ouverture non maîtrisée du marché exposerait l'UE à un afflux de produits agricoles dont un maïs grain encore plus compétitif ! L'impact serait immédiat pour les producteurs français qui perdraient de nombreux débouchés :

- **Amidonnerie** : jusqu'à 1,6 Mt de maïs français menacés (11 % de la production nationale) ;
- **Semences** : des importations en hausse de 133%, soit près de 14 000 ha menacés ;
- **Volaille standard** : jusqu'à 68% de la production française potentiellement remplacée.



IMPACT DE L'ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION UKRAINIENNE EN 2030 Scénario prospectif à horizon 2030



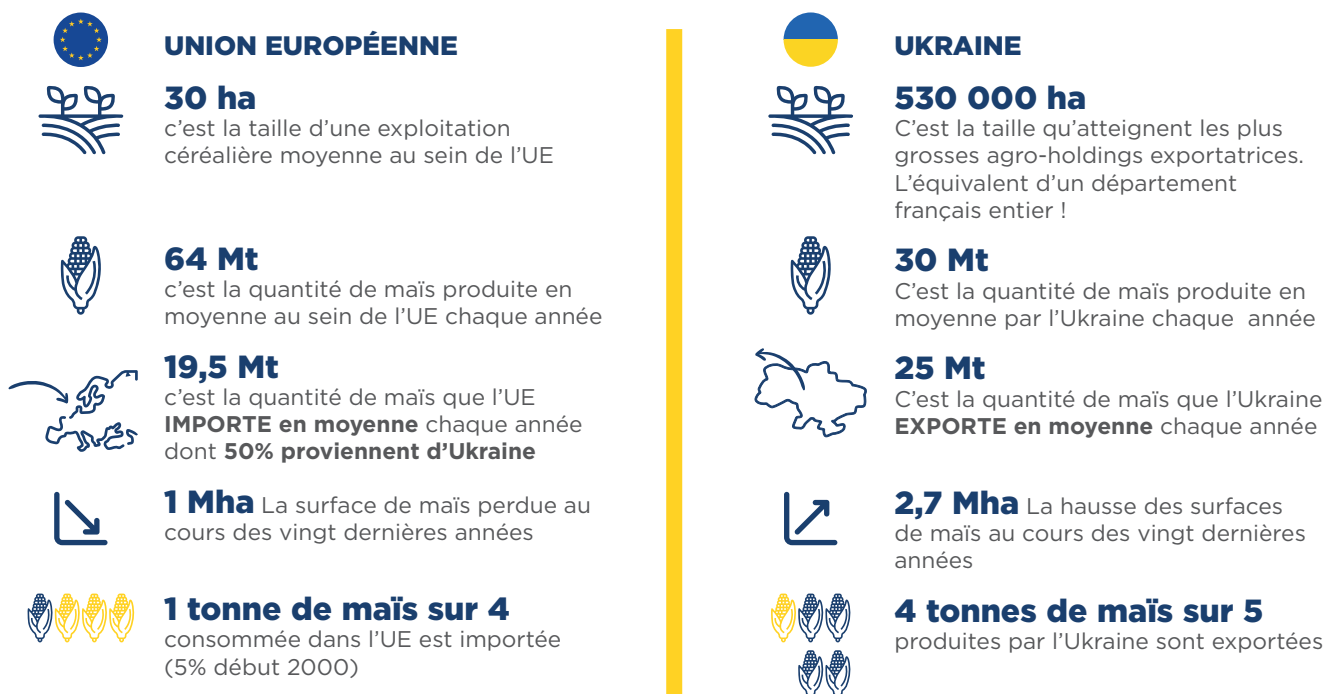
L'intégration de l'Ukraine à l'Union européenne changerait d'échelle la carte agricole du continent. La question des ambitions de l'Europe pour sa filière maïs se pose. L'Union européenne doit choisir entre intégration maîtrisée ou déstabilisation de sa propre filière maïs.



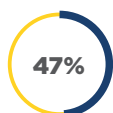
« Penser l'avenir du maïs européen, c'est anticiper les mutations profondes qui s'annoncent. L'intégration potentielle de l'Ukraine à l'Union européenne en fait partie. Avec cette étude prospective, l'AGPM a voulu objectiver les enjeux pour la filière maïs à l'horizon 2030 afin d'en mesurer les conséquences concrètes. Notre démarche s'inscrit dans un esprit de lucidité et de responsabilité. L'Ukraine est une grande nation qui mérite le soutien politique, économique et humain de l'Europe. Mais le soutien à ce grand pays agricole ne saurait se traduire par une mise en concurrence déséquilibrée des producteurs de maïs français et européens. Les écarts de coûts, de normes et de structures sont tels qu'une intégration non maîtrisée ferait peser, sur les producteurs de maïs français et européens, la menace d'une disparition inéluctable d'un grand nombre de nos exploitations. L'Europe ne peut accompagner l'Ukraine qu'en se dotant d'un cadre clair, équitable et durable pour ses filières agricoles et ses paysans. C'est le sens de cette étude : identifier les risques, éclairer les décideurs, et avant tout rappeler qu'il n'y aura pas d'Europe forte sans une ambition agricole forte. »

Franck Laborde, président de l'AGPM

SECTEUR DU MAÏS AU SEIN DE L'UE VS SECTEUR DU MAÏS EN UKRAÏNE Les chiffres clés



Sur 114 substances actives autorisées sur le maïs en Ukraine



non autorisées dans l'UE



non autorisées en France

L'Europe décroche, l'Ukraine s'impose

En vingt ans, l'UE a perdu un million d'hectares de maïs et est devenue l'un des premiers importateurs mondiaux de maïs. Dans le même temps, l'Ukraine s'est imposée comme le 4^e exportateur mondial de maïs, et 1^{er} fournisseur de l'UE avec un **coût de production deux fois inférieur à celui de l'UE.**

Des concessions toujours plus nombreuses

L'accord d'association UE-Ukraine, révisé en juin 2025, fait passer le quota à droit nul sur le maïs de 650 000 à 1 million de tonnes. Il porte également sur les débouchés du maïs (volaille, éthanol, amidon...). Au total, **il représente une concession équivalente à 1,8 millions de tonnes de maïs grain !** Cela s'ajoute à de nombreuses concessions commerciales sur le maïs grain (CETA, Mercosur...).

Des distorsions de concurrence majeures

Près **d'une substance phytosanitaire sur deux utilisées sur le maïs en Ukraine n'est pas autorisée dans l'UE et près de 2 sur 3 ne le sont pas en France.** Ce différentiel réglementaire, combiné à des charges moindres, crée une distorsion de concurrence majeure au détriment des producteurs européens.

Des structures sans commune mesure

Alors que la taille moyenne d'une exploitation céréalière en Europe est de 30 ha, **les agro-holdings en Ukraine cultivent jusqu'à 530 000 hectares !** Ces différences de modèles agricoles engendrent une plus forte compétitivité du maïs ukrainien.

NOS DEMANDES

L'intégration progressive de l'Ukraine dans le marché européen est source de déséquilibres majeurs pour les filières maïs française et européenne. Assurer la réciprocité des normes, protéger le revenu des producteurs de maïs et consolider la capacité de production européenne est impératif ! C'est pourquoi, l'AGPM demande la mise en place de mesures fortes :

A COURT TERME

- > **Conditionner les concessions commerciales avec l'Ukraine sur le maïs à la stricte réciprocité des standards de production en vigueur dans l'UE** en garantissant la traçabilité des importations ukrainiennes, l'alignement de la production locale de maïs sur les normes et conditions de production européennes et leurs contrôles sur place par la Commission européenne.
- > **Mettre en place des mesures de sauvegarde d'urgence sur les importations de semences de maïs ukrainiennes** au sein de l'UE. L'ouverture du marché européen aux semences de maïs ukrainiennes en 2020 a conduit à une explosion des importations en France et dans l'UE. En 5 ans, ces importations ont été multipliées par 72 au niveau européen et par plus de 2 000 en France conduisant à une baisse historique des surfaces de multiplication de semences de maïs.
- > **Rénover le mécanisme de droits de douane relatif au maïs grain** pour protéger efficacement le revenu des producteurs et les capacités de production européenne.

A LONG TERME

Les producteurs de maïs français refusent le scénario d'une mise en concurrence frontale entre la production européenne et la production ukrainienne. Ils exigent une vraie ambition pour la production de maïs européenne. Il n'y aura pas d'Europe forte sans agriculture forte !



AGPM
maiz'EUROP'

Siège social

21 chemin de Pau
64121 MONTARDON
Tél. : +33 (0)5 59 12 67 00
Fax : +33 (0)5 59 12 67 10

Site de Paris

23-25 avenue de Neuilly
75116 PARIS
Tél. : +33 (0)1 47 23 48 32
Mail : contact@agpm.com

www.agpm.com